

LE CŒUR ET LA RAISON

Le Bulletin d'information du Réseau Éducation Sans Frontières 63



Le Réseau Éducation Sans Frontières 63 est un collectif qui réunit des militant.e.s et des citoyen.ne.s qui œuvrent autour d'une revendication claire et fondamentale UN TOIT, UNE ÉCOLE, DES PAPIERS POUR TOUTES ET TOUS.



INFORMATIONS PRATIQUES

Réseau Éducation Sans Frontières 63, Centre Jean Richepin, 21 rue Jean Richepin 63 000 Clermont-Ferrand.



resf63@free.fr
amis.resf63@laposte.net



RESF 63



#RESF63



RESF_63

- Réunions du RESF 63 ouvertes à toutes et tous les lundis à 18h au centre Jean-Richepin.

Pour soutenir financièrement (aide aux papiers, transport...)



Adhérez ou faites un don

Mineurs étrangers : un toit, une école, un accompagnement et des papiers pour toutes et tous !

Ils et elles ont quitté leur pays d'origine, le plus souvent d'Afrique centrale et de l'ouest, là où la misère était leur quotidien, où les guerres ont fait plus de 4 000 morts depuis le début de l'année. Ils et elles n'ont souvent plus de famille. On les appelle « **mineur.es non accompagné.es** ». Ils et elles ont traversé des horreurs en Lybie et ailleurs. Ils et elles ont parfois échappé à la noyade en Méditerranée devenue un véritable cimetière marin. **Ils et elles sont des rescapé.es.**

Comme tous les mineurs isolés de ce pays ils devraient être pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), services qui relèvent des Conseils Départementaux. Beaucoup rentrent dans ce cadre mais peuvent tout à fait recevoir une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité. Beaucoup voient leur minorité contestée suite à un simple entretien, à un moment où leur réponse ne peut être claire en raison du traumatisme du « voyage ». Ces « services d'évaluation » décident avec les arguments les plus fallacieux qui est mineur et qui est majeur.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'inquiétait encore en juin dernier de cette privation de droits que le ministre Darmanin entend renforcer.

Accusé-es alors de mentir sur leur âge, sur leur situation familiale, sur la réalité des risques qu'ils ou elles ont pris pour arriver, le plus grand nombre est purement et simplement renvoyé à leur errance, moyen le plus sûr de les livrer aux réseaux d'exploitation de toutes sortes.

Lire la suite page 2

À L'ASSOCIATION DES AMI.E.S DU RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES 63

Cette situation est totalement contraire à l'esprit et à la lettre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France et qui stipule qu'en toute chose « l'intérêt supérieur de l'enfant » doit primer.

Ils et elles peuvent ensuite exercer leur droit de recours pour faire reconnaître leur minorité. Cette période peut durer jusqu'à deux ans, sachant que dans de nombreux cas les juges reconnaissent finalement la minorité et renvoient ces jeunes vers l'ASE. Durant cette période de « majorité en recours » ils et elles ne doivent qu'à la solidarité de bénévoles et de militant.es de conserver un accès à l'hébergement, à la scolarisation et aux soins.

Ainsi à Clermont-Ferrand, depuis 2017 plus de 300 d'entre eux ont été hébergés chacun durant plusieurs mois dans un squat. D'autres sont hébergés chez des bénévoles et militants quand d'autres encore tentent chaque jour de trouver une place pour la nuit en hébergement d'urgence saturé.

Le 2 août dernier le squat a été évacué par les forces de l'ordre sans que la préfecture ne souhaite proposer une solution pérenne à ses 36 occupants.

En cette rentrée scolaire 50 jeunes dont une dizaine de filles (peut-être plus) se retrouvent sans solution durable d'hébergement.

La loi peut bien prétendre que la scolarité est un droit (et pratiquement tous ces jeunes sont scolarisés en lycée professionnel, certains attendent une place, d'autres encore se remettent à niveau avant de rejoindre un lycée) mais ce droit ne prend sens que s'il s'accompagne de la sécurité d'avoir un toit. Or aujourd'hui, ce sont bien des élèves de nos établissements scolaires qui risquent de se retrouver sans hébergement et cela est inacceptable.

Nous revendiquons l'application à tous ces jeunes du principe de « présomption de minorité », comme le recommande le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et de ce fait la mise à l'abri et leur accompagnement social, sanitaire et juridique pendant le temps d'éventuels recours.

Ces jeunes ne sont pas un flux migratoire de plus à juguler, il est temps de les considérer pour ce qu'ils ou elles sont : des enfants en situation de grande vulnérabilité qu'il faut protéger. Ils ne sont pas dangereux, ils sont en danger.

Nous exigeons la présomption de minorité pour tous ces jeunes, leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et le respect de leur droit intangible à un hébergement, à la scolarisation, aux soins de santé.



Manifestation

MERCREDI 18 OCTOBRE

17H30

PLACE DE JAUDE - CLERMONT-FERRAND

PAROLE DE



Publication de témoignages rédigés par des mineurs isolés à Clermont-Fd

”

Je m'appelle XK, j'ai 16 ans, je suis Camerounais. J'ai quitté mon pays car j'étais en danger de mort. J'ai risqué la mort, j'ai même les cicatrices sur moi des séquelles des coups de machette sur tout mon corps.

J'ai eu un parcours très difficile jusqu'en France. Au désert, il y a plusieurs personnes qui sont mortes devant mes yeux et en Lybie, on nous a séquestrés, on nous a mis en prison pendant plusieurs mois. On nous donnait un bout de pain sec avec un verre d'eau pour toute la journée, c'était vraiment horrible.

On nous mélangeait femmes, enfants, adultes, dans une petite pièce. Il y a plusieurs personnes qui sont mortes en prison devant mes yeux, ça m'a traumatisé.

J'ai fait 4 jours sur la mer. Le bateau était gâté, sans manger et sans boire, c'est horrible, je croyais que j'allais mourir ce jour.

En arrivant en France j'étais heureux car je croyais être arrivé à ma Terre promise : le pays de la Liberté, de l'Égalité et des Droits de l'Homme. Mais j'ai été surpris de constater que ce n'est pas la France qu'on voit à la télévision.

Ici je ne me sens pas considéré comme un enfant car j'ai été refusé par l'ASE qui estime que je ne suis pas mineur et je trouve ça bizarre qu'on se base sur le physique de quelqu'un pour déterminer sa minorité. Alors que je suis venu dans ce pays pour m'intégrer, aller à l'école, apprendre un métier et espérer avoir un avenir meilleur. J'ai été triste quand j'ai vu que quand un africain noir vient à l'ASE, il a 95% de chance d'être refusé. Ne sommes-nous pas des êtres humains ? Je me sens rejeté par l'état français.

Avec toute la souffrance et les obstacles que j'ai traversés, je me sens encore rejeté et discriminé par l'état français. C'est la raison pour laquelle, nous, mineurs isolés non reconnus par l'ASE, demandons au gouvernement de nous venir en aide.

L'ENFANT NOIR

Les raisons qui m'ont poussé à quitter mon pays, j'étais en danger de mort. Mon père est mort quand j'étais enfant, ma mère était dans la famille et ça se passe pas bien avec la famille, on a changé de pays à cause de ça. J'ai pas pu étudier, ma mère aussi était tellement malade, le prix du logement aussi a augmenté.

Après un grand est venu me demander d'aller l'accompagner, je me suis retrouvé au Mali après l'Algérie. Ils ont tué des gens là-bas, frappé d'autres. Nous sommes rentrés en Tunisie. En Tunisie aussi, on n'a pas pu trouver de logement parce que les tunisiens ne veulent plus de black. On dormait dehors.

Après on a traversé la méditerranée, on est arrivé en France mais la vie est toujours difficile pour nous.

Le DDAOLI m'a refusé, que je ne suis pas mineur. Ils m'ont demandé de faire venir mes papiers. Le grand frère de mon père a fait venir mes papiers par l'une de ses connaissances en France et j'ai reçu mes papiers. Je les ai informés, ils n'ont même pas pris le temps de vérifier, ils m'ont communiqué mon résultat, ils m'ont dit de venir à la ligue des droits de l'homme ou bien d'aller me coucher à la gare de Clermont alors que j'ai les papiers qu'ils m'ont demandés. C'était méchant.

NB : je ne pensais pas si la France était comme ça

A.K ”

”

Je m'appelle SN, je suis de nationalité camerounaise et je suis âgé de 16 ans. J'ai quitté mon pays car à la mort de mon papa, comme il occupait une place dans une loge, mes oncles voulaient que je le remplace mais moi et ma mère on n'a pas voulu car je suis une personne croyante et très religieuse. Mes oncles nous ont arrêtés et amenés de force dans une vieille maison en forêt. Ils m'ont fermé là-bas mais un soir j'ai réussi à m'échapper et à mettre la route de l'aventure avec un oncle à moi du nom de Patrick.

Après quelques semaines où nous avons marché dans le désert, où j'ai vu beaucoup de mes sœurs et frères de voyage laisser leur vie dans le désert, j'ai fini par m'en sortir et par arriver dans un pays appelé Tunisie. C'est là-bas que j'ai subi toutes les atrocités de ce monde car j'ai été enfermé pendant des mois où les hommes de là-bas ont profité de moi (fellation, manger leur caca, leur urine, etc...)...puis Patrick a réussi à trouver une solution avec eux, sûrement avec l'argent, et on nous a libéré en nous mettant dans un bateau où nous avons fait des jours et des jours. Et puis le bateau a chaviré et j'ai plus jamais eu de nouvelles de Patrick.

Je n'arrive pas à trouver le sommeil car j'ai encore les images de toute cette souffrance dans ma tête, parfois je me dis que la solution finale est que je mette fin à mes jours sur terre.

Je me disais qu'une fois en France, un pays de droit et de valeurs, que les choses devaient aller. Ce n'est pas la solution que j'ai eu et je continue d'endurer. L'ASE me donne une réponse négative, comme quoi je ne suis pas un mineur isolé, avec mon extrait de naissance que je présente. Je ne sais pas sur quoi elles se basent pour dire que mon âge n'est pas le mien.

Et maintenant je suis livré à moi-même, dans la rue, toujours en train d'appeler le 115 pour avoir une place où dormir et je suis très malade même je me sens très triste et seul car j'espère continuer mes études et suivre une formation pour pouvoir plus tard facilement intégrer le pays. **Moi, je veux juste aller à l'école comme tous les autres enfants de mon âge, mais je suis plutôt en train de survivre comme je le fais, survivre, car je ne vis pas, je survis seulement.**

UN MINEUR ISOLÉ TRÈS TRISTE ET MEURTRI

”

M.N.A : Késako ?

Les Mineurs Non Accompagnés sont des jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et qui se trouvent séparés de leurs représentants légaux sur le sol français.

Ils relèvent de la protection de l'enfance (CASF L112-3).

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont la France est signataire, ils ont un droit inaliénable à l'hébergement, à la scolarisation et à la santé.



La raison pour laquelle je suis ici actuellement, en France : j'ai perdu ma mère en 2020 et par là mon école s'est arrêtée car c'est ma mère qui finançait mes études et ma tante m'a pris avec elle. Donc j'ai déménagé chez ma tante paternelle et un jour elle m'a dit qu'on allait faire un voyage. Et c'est là que nous avons pris une voiture (un car) pour se rendre au Mali, jusqu'en Tunisie mais nous avons fait monter et descendre Algérie, Mali, Tunisie et ensuite une pirogue de fer pour l'Italie. Et c'est là que nous avons été séparés car j'étais dans un centre pour les mineurs et elle pour les majeurs.

J'étais avec des personnes et bien sûr je me suis fait des amis alors que ma tante avait déjà quitté l'Italie. Je partais à l'école mais la langue me fatiguait, j'étais pas le seul, mes amis aussi car nous sommes dans un pays francophone, notre pays a été colonisé par la France et mes amis disaient qu'ils allaient se rendre en France alors je les ai suivis. Je ne comprenais pas non plus la langue en Italie et c'est comme ça que je me suis retrouvé en France et je ne connaissais personne. A la frontière de l'Italie la police française m'a fait rentrer à Nice et j'ai pris le premier train. Le contrôleur m'a demandé et quand il m'a vu il a dit que je suis (mineur ?) donc il m'a laissé car j'ai 15 ans et demi et là je suis arrivé à Clermont- Ferrand.

J'ai rencontré une vieille dame très gentille qui m'a donné à manger et qui m'a accompagné dans l'association du DDEAOMI. Ils prennent jamais les noirs, donc je me suis retrouvé à LDH. Les bénévoles qui font tout pour nous aider afin d'être reconnus par le recours et c'est là aussi que j'ai été au squat et nous avons reçu l'ordre du préfet de quitter les lieux. Ils nous ont promis d'être dans des appartements.

“Je me disais qu'une fois en France, pays de droits et de valeurs, que les choses devaient aller.”

J'aimerais beaucoup poursuivre les études car j'ai dû arrêter très tôt dans mon pays. Ici en France, j'aimerais bien continuer mes études pour avoir la chance un jour de m'exprimer..... et pour m'intégrer aussi. Je suis un jeune qui aime beaucoup les études et à travers l'école, cela m'aide beaucoup à chasser le stress.

J'aimerais bien apprendre un métier pour être un jeune qui se débrouille seul, dans quelques années.

Il y a 3 métiers que j'aime et que je rêve d'exercer. A savoir, le métier de la plomberie, ensuite du carrelage, et enfin de peinture en bâtiment. J'espère pouvoir être scolarisé et avoir une chance de vivre et de pouvoir faire les métiers de mon cœur.

S.N

Les Mineurs isolés « retardés » dans leur parcours scolaire, selon un rapport de l'Unicef

France

Selon un rapport publié par l'UNICEF le 20 septembre 2023, Les 25 000 mineurs non accompagnés (MNA) présents sur le territoire français perdraient entre 6 mois et 3 ans de scolarisation à cause de la lenteur des procédures administratives.

Dans son rapport, l'organisme onusien tire la sonnette d'alarme sur le retard d'apprentissage accumulé par les 25 000 mineurs isolés présents sur le territoire français, ceux-ci pouvant perdre jusqu'à trois ans de scolarité à cause d'obstacles administratifs. Leur protection et leur accompagnement scolaire sont ainsi décrits comme largement insatisfaisants au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire.

Une nouvelle fois, la France est ainsi épinglée sur le non respect du droit à la scolarité de ces jeunes.

Le rapport précise par ailleurs que « les départements ne scolarisent que très rarement les mineurs non accompagnés durant la phase d'accueil et d'évaluation ». In fine, la lenteur des procédures équivaldrait à la perte d'entre 500 heures et 3 000 heures de cours, soit 6 mois à 3 ans de scolarisation.

Cette privation de scolarité constitue un préjudice grave qui peut même devenir irréparable. Le rapport évoque entre autre des « conséquences notables sur la santé mentale » des mineurs isolés.

Focus sur la procédure d'évaluation de minorité utilisée par le CD 63

Puy-de-Dôme

Le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme externalise les entretiens servant à établir la minorité des jeunes étrangers à un organisme privé, l'ANRAS. Ce dernier se targue dans sa communication de rejeter 80% des jeunes qui lui sont présentés.

Les méthodes de l'ANRAS sont révoltantes :

A l'issue d'une « évaluation » pendant laquelle il/elle est soumis.e à un feu de questions (à 3 ou 4 reprises pour « vérifier » ses réponses) « les travailleurs sociaux » de l'ANRAS rédigent un rapport d'une dizaine de pages et concluent que « le jeune n'apparaît pas mineur.e ». Dans la grande majorité des cas, les arguments sont les suivants :

1. "le développement physique associé à son comportement n'apparaît pas compatible avec l'âge allégué".
2. "la posture durant les entretiens est en inadéquation avec l'âge déclaré".
3. "la maturité des réponses...est en inadéquation avec l'âge déclaré", etc...

Une autre « preuve » de la majorité donnée par les « évaluateurs » est la confusion des réponses apportées par les jeunes (malgré leurs efforts, parfois très douloureux, pour se remémorer ce qu'ils ont vécu) :

C'est donc sous des prétextes dérisoires que les Services d'aide à l'enfance du Conseil Départemental échappe à l'obligation de la prise en charge de ces jeunes. Ils sont alors livrés à la rue du jour au lendemain. Les associations solidaires s'efforcent de les accueillir, mais la situation est particulièrement dégradée : les hébergements de secours sont pleins à craquer, le 115 est saturé, les familles d'accueil sont de plus en plus rares.

Contre les discours de l'extrême droite



1. "IL Y A BEAUCOUP PLUS D'HOMMES QUE DE FEMMES QUI MIGRENT".

C'est FAUX. 48% des migrants dans le monde sont des femmes et elles sont majoritaires à migrer en Europe et en Amérique du Nord.

2. "LES IMMIGRÉS COÛTENT PLUS CHER QU'ILS NE RAPPORTENT".

C'est FAUX. Tous les organismes internationaux disent le contraire dont l'OCDE. D'abord parce que l'immense majorité d'entre eux est en âge de travailler et qu'ils participent à l'économie du pays notamment en consommant. Même quand l'accueil dure un peu plus que la moyenne, l'apport des étranger.es à l'économie permet très vite de rattraper ce "coût".

3. "LES EXILÉ.E.S SONT MAJORITAIREMENT PAUVRES ET NON-INSTRUMENTS".

C'est FAUX. Les migrant.e.s sont de plus en plus qualifiés et ce sont surtout ceux qui peuvent en réunir les moyens qui s'exilent.

4. "LES AFRICAINS MIGRENT EN MASSE VERS L'EUROPE".

C'est FAUX. Sur 1,2 milliard d'habitant.e.s en Afrique, à peine 36 millions d'entre eux (dont 28 millions de subsaharien.nes) migrent, et seulement 10 millions vivent hors d'Afrique.

5. "LES RÉFUGIÉ.E.S SONT SURTOUT ACCUEILLIS EN EUROPE".

C'est FAUX. Il n'y a que 10% de l'ensemble des réfugié.e.s dans le monde qui vivent dans l'UE.

6. "LE POIDS DES MIGRATIONS DU SUD VERS LE NORD EST LE PLUS IMPORTANT".

C'est FAUX. Les migrations Sud/Sud sont désormais les plus importantes. Il y a aussi les migrations Nord/Nord (par exemple , les infirmières françaises partant exercer au Québec), des migrations Nord/Sud (par exemple les expatriés français en Afrique).

7. "IL Y A DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES ÉTRANGÈRES QUI S'INSTALLENT DANS NOTRE PAYS CHAQUE ANNÉE".

C'est FAUX. Le solde migratoire évolue peu depuis une trentaine d'années, oscillant entre 50 000 et 100 000 personnes.